



Cours d'auxiliaire de santé

Depuis 2018, les cours d'auxiliaire de santé peuvent être reconnus dans les conventions administratives conclues avec les assurances maladie.

Les organisations faîtières des soins ambulatoires, Aide et soins à domicile Suisse et l'Association Spitex privée Suisse ASPS, définissent l'engagement des professionnels dans l'annexe des conventions administratives avec les assureurs-maladie. Cette annexe mentionne également les auxiliaires de santé qui ont suivi un cours CRS ou un cours d'auxiliaire de santé certifié par les deux associations. Cette certification est nécessaire pour garantir la qualité de l'offre de cours.

Aide et soins à domicile Suisse et l'ASPS ont défini conjointement la procédure et les conditions de reconnaissance. Il s'agit d'une prestation fournie par les deux associations et destinée à des prestataires privés. Pour être officiellement reconnues dans les conventions administratives, toutes les offres de cours d'auxiliaire de santé doivent être examinées et approuvées par un organisme indépendant selon un processus de reconnaissance défini. Désormais, les cours peuvent également être organisés en partie en ligne. Ils doivent toutefois être dispensés à 40% au moins en présentiel. Les cours sont régulièrement recertifiés.

Voici les principales informations :

Conditions cadres

- Premier entretien avec l'expert ou l'experte (en ligne ou en présentiel)
- Preuve du respect des critères selon la grille d'évaluation (autoévaluation)
- Réalisation réussie d'au moins 1 cours par région linguistique (celui-ci peut être réalisé pendant la procédure de reconnaissance)
- Visite du cours par l'expert ou l'experte et retour réussi d'information
- Certification EduQua ou preuve de l'inscription à EduQua
- Concept d'optimisation/d'évaluation continue des cours et preuve de l'assurance qualité

Coût de la procédure (sans TVA)

	Une région linguistique	Deux régions linguistiques	Trois régions linguistiques
Soumission/dépôt du dossier	CHF 500.00	CHF 500.00	CHF 500.00
Vérification	CHF 3750.00	CHF 5450.00	CHF 7150.00
Coûts totaux	CHF 4250.00	CHF 5950.00	CHF 7650.00





Durée de la procédure

Dès réception de la demande accompagnée d'un dossier complet, la procédure dure pour :

Une région linguistique : env. 12 - 16 semaines
Deux régions linguistiques : env. 12 - 16 semaines
Trois régions linguistiques : env. 14 - 18 semaines

Si vous souhaitez faire reconnaître votre offre de cours, veuillez envoyer un message à info@spitex.ch